

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

Première séance

tenue le 1^{er} novembre 2006 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275,
rue Notre-Dame Est.

Sont présents :

M. Stéphane Harbour, président
Conseiller de ville et maire de l'arrondissement d'Outremont

M. Bob Benedetti, vice-président
Maire de la ville de Beaconsfield

Mme Jocelyn Ann Campbell
Conseillère de ville de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville

M. Jean-Yves Cartier
Conseiller de ville de l'arrondissement du Sud-ouest

M. Alvaro Farinacci
Conseiller de ville de l'arrondissement de LaSalle

M. William Steinberg
Maire de la ville de Hampstead

Est absente :

Mme Soraya Martinez
Conseillère associée et conseillère de ville de l'arrondissement
de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension

Également présents :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif et responsable de l'environnement, des
parcs, des espaces verts et bleus, du mont Royal et de la condition féminine

Et de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement
culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle :

M. Pierre Bouchard, directeur
M. Michel Devoy, chef de division
Mme Lynn Duranceau, conseillère en aménagement
M. Daniel Groulx, chef de section
M. Daniel Hodder, conseiller en aménagement, chef d'équipe
M. Martial Larose, chef de division

PRÉSENCE : 34 personnes

1. OUVERTURE

À 19h10, le président, M. Stéphane Harbour, déclare la séance ouverte, souhaite la
bienvenue aux personnes présentes, présente les membres de la commission et les
différents intervenants et explique le déroulement de la soirée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Alvaro Farinacci, appuyée par le vice-président, M. Bob
Benedetti, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2006

Sur une proposition de M. Jean-Yves Cartier, appuyée par Mme Jocelyn Ann Campbell, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. LA POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DE MONTRÉAL : ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

Le président, M. Stéphane Harbour, rappelle les étapes qui ont conduit à l'identification des recommandations. La commission a ainsi tenu compte des commentaires reçus lors de l'assemblée publique du 12 juin 2006 dernier et a consacré trois séances de travail à l'analyse du dossier de même qu'à la formulation de recommandations.

Mme Jocelyn Ann Campbell est invitée à lire le texte suivant :

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération fait les recommandations suivantes :

Recommandation 1 :

que le document Bilan et Orientations 2005-2006 – Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal – mai 2006, préparé par la Direction des sports, des parcs et des espaces verts, soit déposé au conseil d'agglomération.

CONSIDÉRANT que, dans la première année d'application de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal, 110 hectares supplémentaires ont pu être protégés sur le territoire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal sont de protéger 8 % du territoire de l'agglomération;

Recommandation 2 :

que la Direction des sports, des parcs et des espaces verts donne suite aux orientations proposées dans le cadre du Bilan et Orientations 2005-2006 – Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal – mai 2006.

Recommandation 3 :

que la Direction des sports, des parcs et des espaces verts produise un rapport sommaire annuel et une publication bisannuelle sur l'état d'avancement de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'objectif de protéger 8 % du territoire repose sur trois volets d'intervention, à savoir les dix écoterritoires, plus de 100 kilomètres de rives d'intérêt et environ 50 parcs existants comportant des milieux naturels;

CONSIDÉRANT que certains équipements ou activités pouvant faire l'objet de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels sont de compétence locale;

CONSIDÉRANT que des échanges permettant de dégager une vision commune de la place des milieux naturels dans chaque arrondissement et ville reconstituée constituent une clé de réussite pour la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels;

Recommandation 4 :

que la Direction des sports, des parcs et des espaces verts développe, dans un esprit de collaboration, une entente-cadre avec les arrondissements et les villes reconstituées pour établir les conditions de coopération, notamment au niveau de la mise en œuvre des trois volets de la Politique.

Sur proposition de M. Alvaro Farinacci, appuyée par M. William Steinberg, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

5. LE RÉSEAU BLEU : PRÉSENTATION

À 19 h 25, Mme Helen Fotopulos s'adresse à la commission pour mettre en contexte le dossier. Elle mentionne que le Réseau bleu confère une richesse inestimable au territoire de l'agglomération et que la contribution des partenaires, prestataires de nombreux services et activités, est essentielle au développement de ce Réseau. D'ailleurs, pour assurer une cohérence, les partenaires gagnent à travailler de façon concertée.

Mme Fotopulos ajoute que le Réseau bleu s'inscrit dans plusieurs plans municipaux : le plan d'urbanisme, la politique du patrimoine, le plan stratégique de développement durable, la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le réseau des grands parcs et le plan d'action Montréal 2025. Le titre du document d'orientation présenté – *Le Réseau : Montréal vers une culture de l'eau* – illustre bien l'approche que la Ville de Montréal préconise à l'égard du bleu. Le maire de Montréal a, d'ailleurs, réitéré l'importance du Réseau bleu en tenant, en octobre, une rencontre avec les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent. Maintenant, l'agglomération est appelée à prendre le relais du Sommet de Montréal, d'où a émergé l'idée du Réseau bleu, pour assurer le soutien et l'action du Réseau bleu.

Le président, M. Harbour, remercie M. Fotopulos et cède la parole à M. Pierre Bouchard. Il souligne la nouvelle approche et la pratique de gouvernance mise en place pour le développement du Réseau bleu. Il explique qu'il s'agit du partage d'une vision. D'ailleurs, il remercie les partenaires engagés dans le Réseau bleu.

Le président, M. Harbour, remercie M. Bouchard et cède la parole à Mme Lynn Duranceau qui présente les faits saillants du document d'orientation *Le Réseau bleu – Montréal vers une culture de l'eau*.

Faits saillants

Les objectifs de la présentation

- État de la situation
- Grands constats et plan d'action

D'hier à aujourd'hui

- Développement et industrialisation de Montréal
- Actions depuis les 30 dernières années (programme d'assainissement des eaux usées, projet Archipel, création des parcs-nature, Grand Montréal bleu, investissements pour le Réseau bleu)

Territoire du Réseau bleu

- Situation géographique stratégique en raison de la présence du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs
- Localement : 83 îles, 315 kilomètres de rives, dont 131 accessibles au public, 5 bassins d'eau, 1,8 millions d'habitants

Tour de l'agglomération de Montréal en photos

- Diaporama de photos des arrondissements et des villes, répartis par bassin

Travail de concertation

- Entrepris depuis le Sommet de Montréal, en 2002
- Le moteur du Réseau bleu est la collaboration des partenaires
- Une mission, une vision d'avenir et des objectifs communs

La planification concertée

- 2003 à 2005 : travail de concertation avec des intervenants de l'ensemble de l'agglomération
- Création de cinq comités de planification
- Identification du besoin de développer des outils pour soutenir la planification et la décision : la connaissance du Réseau bleu
- Réalisation d'études pour structurer la connaissance du Réseau bleu (études et inventaires)

Réseau bleu en trois dimensions

- Le citoyen au cœur du Réseau bleu – les services à la population
- Un réseau de partenaires travaillant dans un même but : mosaïque de partenaires qui sont mis à contribution dans des domaines d'action précis, soit les communications, la gestion des eaux usées, l'aménagement du territoire et les activités et événements
- Montréal, ville d'eau : l'eau est au cœur de l'identité de Montréal, l'image de marque et le positionnement international de Montréal

Pleins feux sur les services à la population (carte)

Les grands constats

- Un riche patrimoine naturel, historique et récréatif en rives et sur l'eau, avec de nombreux potentiels de développement et de mise en valeur
- Des caractéristiques et des potentiels propres à chacun des 5 bassins d'eau
- Des projets d'aménagement public en rives qui : apportent une importante valeur ajoutée à la qualité de vie de la population, contribuent sensiblement à l'augmentation de la valeur du territoire et génèrent diverses retombées économiques
- Toute la population doit être davantage informée et sensibilisée
- Les partenaires du Réseau bleu doivent être sensibilisés à la nécessité de travailler autour d'objectifs communs et cohérents
- L'engouement grandissant de la population pour les espaces riverains et les plans d'eau
- La croissance des industries du plein air et du récréotourisme
- Adaptation de la réglementation à certaines problématiques locales liées au domaine des rives (*l'aménagement du territoire et la gestion des activités*)
- Fonds bleu de la CMM, depuis 2002 : 20 projets en rives sur le territoire de l'agglomération, pour un budget total de près de 15 millions \$

Le plan d'action

- En 2006-2007, une tournée des bassins et une revue des activités sectorielles constituent la base de toutes les interventions qui seront entreprises dans les domaines suivants :
 - o Concertation des partenaires
 - o Promotion et communications
 - o Accroissement du domaine foncier
 - o Protection et développement des infrastructures
 - o Consolidation du patrimoine naturel
 - o Développement des activités
 - o Intégration urbaine
 - o Gestion du Réseau bleu

Le président, M. Harbour, remercie Mme Duranceau pour les explications fournies.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CITOYENS

À 20 h 10, le président, M. Harbour, annonce le début de la période de questions du public et appelle la première personne inscrite.

Mme Coralie Deny, Conseil régional de l'environnement

D'entrée de jeu, Mme Denis salue la démarche entreprise dans le cadre du Réseau bleu, car elle estime que Montréal est une île oubliée. Elle mentionne l'importance de se doter d'un plan d'action concret qui comprend des objectifs précis pour améliorer sans cesse l'accessibilité aux rives à la population. Elle cite des exemples d'objectifs : combien de rives veut-on renaturaliser? Combien de rampes de mise à l'eau veut-on se doter? Etc.

Elle ajoute que ce plan devrait comprendre un échéancier afin de dégager une vision à long terme et afin de favoriser le développement du Réseau bleu. Enfin, elle donne des exemples de sites à développer, tels que l'ancienne marina Beaudoin, le Promenade Bellerive et le parc Jean-Drapeau.

M. Harbour explique que le plan d'action présenté constitue une ébauche et qu'il sera consolidé à la faveur des partenariats du Réseau bleu.

Mme Chantal Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier

Mme Rouleau explique que l'objectif de son organisme est de travailler pour que les citoyens puissent se mettre les pieds à l'eau en toute sécurité. Elle souligne le potentiel de développement du Réseau bleu dans l'est de Montréal. De par son passé industriel, elle estime que l'est de l'agglomération a grand besoin d'actions concrètes.

Mme Carole Castonguay, Société d'animation de la Promenade Bellerive

Mme Castonguay remercie le conseil d'agglomération pour avoir financé la 13^e année de la navette fluviale située à la Promenade Bellerive. Elle mentionne, cependant, les difficultés rencontrées pour le financement de ces activités qui constituent pourtant des outils essentiels pour l'appropriation des rives par la population. Elle demande donc aux membres de la commission s'il est possible de s'adresser aux gouvernements supérieurs afin d'assurer le financement récurrent des activités en rive qui sont des services aux citoyens.

Mme Fotopulos souligne, comme île, l'importance des navettes fluviales et s'engage à faire des représentations auprès des instances. M. Harbour ajoute qu'il est un ardent défenseur des navettes fluviales et estime qu'il faut consolider les services qui permettent de saisir le cadre insulaire de l'agglomération.

Mme Sylvia Oljemark, Coalition Verte

Mme Oljemark se dit préoccupée par le réseau vert. Elle estime que le partenariat de la Ville de Montréal avec la Société de verdissement est louable. Elle précise, cependant, qu'un tel partenariat a déjà été mis en place dans les années 1988-1989 et que plus de 1000 hectares de végétation ont été perdus. Elle encourage donc la Ville de Montréal à planter des arbres, en collaboration avec la Société de verdissement, tout en portant une attention particulière à la perte de végétation.

M. David Fletcher, Coalition Verte

M. Fletcher affirme que les objectifs du Réseau bleu sont nobles, mais ajoute qu'on ne peut traiter séparément le bleu et le vert. Ils sont, en quelque sorte, indissociables. Selon M. Fletcher, trop de milieux humides se sont transformés en lieux commerciaux ou résidentiels. Il faut donc s'attarder à leur protection, tout comme à la protection des écoterritoires. La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels stipule que 8 % du territoire de l'agglomération doit être protégé, dont 6 % en milieu terrestre. M. Fletcher explique qu'il faut faire attention à ce que les rives ne soient pas incluses dans ce 6 %, mais bien le 8 %.

M. Paul Desrosiers, Les Explorateurs du Saint-Laurent

M. Desrosiers salue l'initiative du Réseau bleu puisqu'il prétend que beaucoup de gens ne comprennent pas que Montréal est une île, probablement en raison de la présence de nombreux ponts qui la relie au continent. Il mentionne les difficultés auxquelles il doit faire face, en tant que petit croisiériste. Les accès aux quais sont, selon lui, trop limités, voire pratiquement inexistantes à Montréal.

M. Harbour explique que, à long terme, le Réseau bleu veut régler à ce genre de problème.

M. Sylvain Deschamps, Port de plaisance de Lachine

M. Deschamps constate que le Réseau bleu de l'agglomération de Montréal présente un important potentiel touristique. De par sa situation géographique avantageuse, l'agglomération pourrait devenir une destination prisée par les plaisanciers, d'autant plus qu'on a constaté une croissance importante dans l'affluence de ces derniers à Montréal. Ainsi, en 2004, l'équivalent de 7 400 pieds linéaires de bateaux privés aurait accosté à Montréal. En 2005, ce chiffre est passé à 11 200 pieds linéaires et, en 2006, à 22 000 pieds linéaires. L'attrait du circuit du fleuve Saint-Laurent (Québec, Tadoussac, etc.) n'est certainement pas négligeable.

De plus, dans les régions des Mille-Îles et des Grands Lacs, il y aurait 993 000 bateaux de 25 pieds et plus, ce qui pourrait représenter pour l'agglomération de Montréal des retombées économiques et touristiques importantes. Mais pour y arriver, il faut faire du développement riverain une priorité, comme il est de tendance internationale.

M. Patrick Asch, Héritage Laurentien

M. Asch mentionne que beaucoup de travail de concertation a été fait, mais que beaucoup reste à accomplir. Pour avancer, il faut cependant des ressources financières, lesquelles manquent continuellement. Il faut également une volonté d'agir. C'est pourquoi il aurait misé davantage sur l'élément marketing du Réseau bleu pour sensibiliser et convaincre les politiciens de la nécessité d'agir. C'est l'image de marque d'une ville qui s'en ressent quand on mise sur un important potentiel de développement comme le Réseau bleu. Il cite en exemple les villes de Chicago, en Illinois, et de Boulder, au Colorado qui ont développé leur potentiel bleu et vert. Selon M. Asch, la présence de milieux naturels sur un territoire augmentent la valeur foncière de 5 à 32 % et, donc, la compétitivité d'une ville.

M. Benedetti remercie M. Asch pour son intervention de qualité et demande s'il est possible d'avoir accès aux informations contenues dans son intervention.

M. Philippe Côté, Groupe en recherche Hochelaga-Maisonneuve

M. Côté oriente son intervention sur le déficit d'accès au fleuve entre l'est du Vieux-Montréal et le pont-tunnel La Fontaine. Il remarque qu'il n'y a pas eu de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent en centre-sud. De plus, le fait que la Société du Havre ait restreint son mandat n'aide pas à cette situation. M. Côté suggère une révision des services de la Ville de Montréal qui bloquent une partie de l'accès au fleuve pour entreposage.

Il conclut avec une liste de recommandations : revoir l'entreposage du sable et du sel de la Ville de Montréal devant la rue Hochelaga, poursuivre les expropriations au sud de la rue Notre-Dame, conserver le patrimoine fluvial du 19^e siècle à travers les stations de pompage Craig et Riverside, revoir le réseau des rivières, revoir le réseau des eaux usées, inscrire l'île Sainte-Hélène au patrimoine de la Ville de Montréal, favoriser un accès au fleuve par l'axe du boulevard Pie-IX et, enfin, revoir l'usage de la voie maritime, qui est en déficit.

M. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

M. Bumbaru rappelle que le Réseau bleu n'est pas seulement constitué de patrimoine naturel. Le Réseau bleu pourrait effectivement développer un volet historique et patrimonial qui rappellerait, par exemple, certains ouvrages de génie civil ou certains pans de l'histoire en valorisant des sites et éléments d'intérêt sur le territoire de l'agglomération. Il faudrait également miser sur le réseau des ruisseaux puisque l'eau n'est pas seulement autour de l'île, mais également au centre du territoire.

M. Jean Décarie, citoyen

M. Décarie croit que la gestion hydraulique devrait faire partie des préoccupations du Réseau bleu, surtout quand on sait que le niveau des Grands Lacs est 70 centimètres sous la moyenne et que les prédictions n'annoncent rien de bon. Dans un deuxième temps, il s'interroge sur le rôle de la Communauté métropolitaine de Montréal qui n'est pas réellement engagée dans le Réseau bleu, alors que cela touche les deux rives et, donc, d'autres municipalités de la CMM.

M. Benedetti explique que le niveau du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs est une préoccupation du maire de Montréal. Une rencontre à ce sujet a, en effet, été tenue en octobre avec les maires des municipalités riveraines. On a demandé à ce que l'agglomération soit partie prenante de cette nouvelle table qui va recevoir l'aide d'une équipe technique pour présenter ses préoccupations et pistes de solutions aux gouvernements supérieurs.

Concernant la CMM, M. Harbour mentionne que l'instance est en plein processus de révision de son schéma d'aménagement. D'ailleurs, les élus sont conviés, en décembre, à une rencontre à ce sujet. Et l'aspect du Réseau bleu est abordé.

M. Bernard Blanchet, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine

M. Blanchet a tenu à manifester sa grande satisfaction à ce qu'on fasse revivre l'eau à Montréal. Cependant, la seule façon que le Réseau bleu pourra se concrétiser, c'est avec l'aide financière des municipalités de l'agglomération. Il faudrait trouver une formule d'investissement adéquate qui assurerait le financement du Réseau bleu par les municipalités, en premier lieu, et par les gouvernements supérieurs, en second lieu. Finalement, il s'interroge sur le Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal.

M. Harbour explique que le fonds est épuisé. L'agglomération de Montréal avait reçu une part de 15 millions \$.

M. Daniel Oyama, Coalition Verte Jeunesse

M. Oyama demande que la documentation transmise pour cette assemblée publique, ainsi que pour celles qui suivront, soit disponible en anglais afin d'inclure la totalité de la population dans le processus de consultation. De plus, il espère que le Réseau bleu inclura des actions pour tous les cours d'eau de l'agglomération.

M. Steinberg approuve la demande de M. Oyama qui demande la publication de documents en anglais et lui souligne que des consultations plus petites se tiendront lors de la tournée des partenaires du Réseau bleu.

Kayak Sans frontières

Le représentant de Kayak Sans frontières explique que son entreprise se concentre à promouvoir le kayak à Montréal et, depuis peu, à donner des cours de surf de rivière. Montréal présente les meilleures vagues stationnaires au monde et cet environnement risque d'être détruit par le projet de barrage en amont des Habitats 67.

M. Bouchard lui demande d'entrer en contact avec lui pour qu'ils puissent discuter de ses préoccupations.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

À 21 h 50, le président, M. Harbour, annonce la période de questions des membres de la commission.

M. Jean-Yves Cartier se dit enchanté par la qualité des interventions entendues et remercie les intervenants de leur présence.

Mme Jocelyn Ann Campbell, quant à elle, se dit sensible à la réalisation de la nouvelle ville. Et grâce à des actions concertées et à une vision commune, comme le Réseau bleu, il sera possible de la réaliser. De plus, elle mentionne l'importance de développer un argumentaire solide pour interpeller les gouvernements supérieurs sur le financement du Réseau bleu en leur démontrant, par exemple, les possibilités, comme la création d'emplois.

Elle estime également que Tourisme Montréal devrait suivre de près les travaux des partenaires du Réseau bleu et devrait produire une étude afin de savoir comment Montréal se comporte comme ville située à proximité de l'eau, comparativement à d'autres villes du monde. Il faut également développer Montréal comme ville touristique d'importance au Québec.

M. Benedetti remercie les intervenants pour les suggestions et recommandations soumises à la commission. Il les félicite pour le travail accompli. M. Farinacci félicite également tous les intervenants pour leurs interventions structurées. Il souligne qu'il faudrait ajouter un chapitre au document d'orientation qui mettrait en valeur les interventions entendues.

Enfin, M. Steinberg remercie également toutes les personnes présentes de s'être déplacées et comprend qu'il peut être frustrant d'essayer de convaincre les politiciens de mettre l'argent nécessaire à une cause que l'on défend. Il assure que les préoccupations entendues seront prises en considération pour l'élaboration des recommandations.

Le président, M. Harbour remercie les membres de la commission.

Il invite Mme Fotopulos à adresser quelques mots en guise de conclusion. Mme Fotopulos souligne la qualité des interventions et estime que la prochaine étape pour le Réseau bleu est de consolider le plan d'action proposé avec l'aide des partenaires.

8. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Le président, M. Stéphane Harbour, remercie les membres de la commission, les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée ainsi que Mme Helen Fotopulos, M. Pierre Bouchard et les représentants de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts.

Il propose que la commission ajourne ses travaux au 22 novembre à 18 h, à la salle du conseil, pour adopter les recommandations relatives au Réseau bleu.

À 22 h 20, sur une proposition de Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyée par M. Jean-Yves Cartier, l'assemblée est ajournée au 22 novembre 2006.

Deuxième séance

tenue le 22 novembre 2006 à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Sont présents :

M. Stéphane Harbour, président
Conseiller de ville et maire de l'arrondissement d'Outremont

M. Bob Benedetti, vice-président
Maire de la ville de Beaconsfield

Mme Jocelyn Ann Campbell,
Conseillère de ville de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Alvaro Farinacci,
Conseiller de ville de l'arrondissement de LaSalle

Mme Soraya Martinez,
Conseillère associée et conseillère de ville de l'arrondissement
de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M. William Steinberg
Maire de la ville de Hampstead

Est absent : **M. Jean-Yves Cartier**,
Conseiller de ville de l'arrondissement du Sud-ouest

Également présents :

De la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle :

Mme Lynn Duranceau, conseillère en aménagement
M. Daniel Groulx, chef de section
M. Martial Larose, chef de division

PRÉSENCE : 3 personnes

1. OUVERTURE

À 18 h 05, le président, M. Stéphane Harbour, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Jocelyn Ann Campbell, appuyée du vice-président, M. Bob Benedetti, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. RÉSEAU BLEU : ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

À la demande du président, Mme Campbell, Mme Martinez, M. Farinacci et M. Benedetti font la lecture des recommandations suivantes :

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi

que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

Et RECOMMANDE :

Considérant que le Réseau bleu émane du Sommet de Montréal, une vaste démarche de démocratie participative destinée à arrimer les activités de la Ville avec les priorités des citoyennes et des citoyens;

Considérant que les objectifs du Réseau bleu définis lors du Sommet de Montréal, et que la vision et la mission du Réseau bleu définis dans le cadre du chantier du Sommet intitulé La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel ont fait consensus;

Considérant que le Réseau bleu est un lieu d'échanges et de coordination et est constitué d'une mosaïque de partenaires œuvrant dans plusieurs secteurs d'activités;

Considérant que la liste des partenaires du Réseau bleu est évolutive, et considérant la nécessité de promouvoir le partenariat du plus grand nombre possible d'intervenants susceptibles de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'agglomération par le biais du Réseau bleu;

Recommandation 1

D'adopter les objectifs, la mission et la vision d'avenir du Réseau bleu, tels qu'établis en concertation dans les suites du Sommet de Montréal par l'ensemble des partenaires du milieu.

Recommandation 2

De soutenir et de développer le partenariat entre tous les intervenants du Réseau bleu, et d'assurer que les priorités développées en concertation soient reconnues et encouragées à tous les niveaux de l'administration municipale.

Considérant que le Réseau bleu, le réseau des espaces verts de l'agglomération (dont le réseau des grands parcs) et les milieux naturels visés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels constituent des ensembles étroitement reliés;

Considérant que divers plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal ont des recoupements avec le Réseau bleu;

Recommandation 3

D'assurer la complémentarité et l'intégration en un tout cohérent des orientations et des objectifs du Réseau bleu, du réseau des grands parcs et de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels; d'assurer au même titre la cohérence avec les autres plans d'action prioritaires de la Ville de Montréal.

Considérant les impacts de la régulation des niveaux et des débits des eaux du fleuve Saint-Laurent sur les usages municipaux, sur les activités économiques et sur les usages sociorécréatifs du territoire de l'agglomération qui dépendent de la quantité et de la qualité de l'eau qui nous entoure;

Considérant l'importance de la mobilisation pour arriver à définir une vision et des orientations communes sur la gestion et la protection du cours moyen du fleuve Saint-Laurent (entre Cornwall et Trois-Rivières) au sein du grand ensemble régional constitué des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Considérant le rôle essentiel du Réseau bleu dans la définition de cette vision et de ces orientations;

Recommandation 4

D'assurer un soutien à la concertation sur l'avenir du fleuve Saint-Laurent initiée par le maire de Montréal auprès de l'ensemble des autres maires des villes québécoises du moyen Saint-Laurent.

Considérant que le programme du Fonds bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal a permis de financer, de 2003 à 2007, près d'une vingtaine de projets en rive sur le territoire de l'agglomération;

Considérant que les projets d'aménagement en rive apportent une importante valeur ajoutée à la qualité de vie de la population, contribuent à l'augmentation de la richesse foncière et génèrent d'importantes retombées économiques et touristiques;

Considérant la précarité du financement de certaines activités du Réseau bleu et le fait qu'un financement récurrent et prévisible est nécessaire au développement de son plein potentiel;

Recommandation 5

D'entreprendre les représentations nécessaires auprès des gouvernements supérieurs pour que soient développés des programmes financiers répondant aux priorités définies en concertation par les partenaires du Réseau bleu.

Recommandation 6

D'entreprendre la création d'un Fonds bleu municipal qui mettrait à contribution l'agglomération de Montréal afin de favoriser la mise en valeur des rives.

Considérant que les navettes fluviales, en offrant à la population une expérience de découverte de l'environnement fluvial à la fois exceptionnelle et accessible, constituent un élément tangible et symbolique du Réseau bleu;

Considérant que les navettes fluviales, qui accueillent piétons et cyclistes, présentent un potentiel pour le développement du transport actif;

Considérant que le Plan de transport de l'agglomération de Montréal vise à assurer une meilleure intégration des différents modes de transport et à valoriser le transport actif;

Recommandation 7

De rechercher par divers moyens de financement à assurer la pérennité des services de navettes fluviales et d'évaluer la possibilité de les intégrer au système de transport en commun.

Considérant que le Réseau bleu offre plusieurs types de patrimoines à mettre en valeur : naturel, bâti, historique, culturel, archéologique, géologique, etc.;

Recommandation 8

De développer, en collaboration avec les partenaires, un volet patrimonial du Réseau bleu afin de mettre en valeur des éléments et des sites d'intérêt qui caractérisent le territoire de l'agglomération.

Considérant le rôle de rassembleur que joue déjà la Société du Havre de Montréal auprès des principaux partenaires du havre, notamment les gouvernements du Canada et du Québec, pour que la réappropriation du fleuve et des espaces riverains se concrétise et produise les résultats attendus;

Considérant que la Vision 2025 et le Plan d'intervention de la Société du Havre de Montréal constituent un plan intégré de développement pour le territoire du havre de Montréal et qu'ils s'inscrivent dans plusieurs plans stratégiques déposés par la Ville de Montréal dans les secteurs du patrimoine, de la culture, du développement durable et du logement;

Recommandation 9

- ***D'intégrer au plan d'action du Réseau bleu les recommandations du Plan d'intervention de la Société du Havre de Montréal, et tout particulièrement le projet de déplacement de l'autoroute Bonaventure, comme pistes d'action importantes pour développer le Réseau bleu;***
- ***D'assurer que soit pris en considération l'ensemble des préoccupations du milieu quant aux impacts inhérents à ces objectifs et recommandations sur le milieu naturel et sur les usages des rives.***

Considérant l'importance d'entamer des actions concrètes et d'arrêter des calendriers précis pour assurer le développement du Réseau bleu;

Recommandation 10

De retenir le plan d'action proposé dans le document d'orientation Le Réseau bleu : Montréal vers une culture de l'eau comme outil de base pour soutenir la planification et la prise de décision par les parties intéressées.

Recommandation 11

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle assure le soutien logistique nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Recommandation 12

Que le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle développe un mécanisme de suivi des progrès du Réseau bleu et rende publics, sur une base bisannuelle, un bilan des actions entreprises et un portrait des actions à venir.

À la suite de cette lecture, le président, M. Harbour, résume les recommandations et demande un ajustement à la recommandation 3 afin qu'elle devienne plutôt :

Recommandation 3

D'assurer la complémentarité et l'intégration en un tout cohérent des orientations et des objectifs du Réseau bleu, du réseau des grands parcs et de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels; d'assurer au même titre la cohérence avec les autres plans d'action prioritaires de l'agglomération de Montréal.

Sur une proposition de M. Alvaro Farinacci, appuyée de Mme Soraya Martinez, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES CITOYENS

Aucune intervention.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Aucune intervention.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 18 h 25, sur une proposition du vice-président, M. Bob Benedetti, appuyée de Mme Soraya Martinez, la séance est levée.

Le 2007

Bob Benedetti
Vice-président

Amélie Régis
Secrétaire-researchiste